



République Française

Envoyé en préfecture le 07/07/2020
Reçu en préfecture le 07/07/2020
Affiché le
ID : 034-213402670-20200703-D_2020_035-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 03 juillet 2020

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 17
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 25 juin 2020

Le trois juillet deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Aude FRIED, Yoann GALHAC, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann LE MOAL

Absents représentés : Lionel VERNET (pouvoir à Frédéric NADAL)

Absents excusés : Nathalie SOULAGES

Secrétaire : Aude FRIED

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2019

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2019 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion : - 2 662.06 €
Report à nouveau des exercices antérieurs : + 4 183.28 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 : + 1 521.22 €

Section d'investissement :

Pas de section d'investissement

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :
 1. Le surplus (4 183.28 € - 2 662.06 € = 1 521.22 €) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 07.07.20

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 07.07.20

Signé : Le Maire